

FORMATIONS QUALIFIANTES

Programme Régional Qualifiant Compétences (PRQC) - Groupement de commandes RIF/PE Formations métiers plan 500 000

Les formations qualifiantes sont modulaires et individualisées et visent l'acquisition d'une certification ou de compétences professionnelles recherchées sur le marché du travail francilien.

Les parcours de formation mis en œuvre favorisent le maintien ou le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi.

Les types de parcours

3 types de parcours sont proposés :

Accès à la qualification - Découverte des métiers

Découvrir un secteur professionnel dans sa diversité et affiner son choix professionnel
Acquérir les pré-requis pour accéder à une formation certifiante

Formations certifiantes

Acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à l'obtention d'une certification totale ou partielle, d'une habilitation ou d'un certificat

Formations professionnalisantes

Acquérir des compétences professionnelles complémentaires à l'exercice d'un métier afin de répondre à des besoins de qualification ou de polyvalence recherchés sur le marché du travail

Les domaines de formation proposés

Aéroportuaire - Agriculture - Artisanat - BTP - Chimie/Pharmacie/Plasturgie - Coiffure/Esthétique - Commerce/Vente - Culture - Développement durable – Electricité/ Electronique - Enseignement/Formation - Entrepreneurat - Hôtellerie/Restauration/Tourisme – Métiers de bouche - Industrie – Information/Communication - Informatique - Maintenance des véhicules et engins – Propreté - Sécurité - Sanitaire et Social - Sport-Animation - Tertiaire administratif et financier - Textile-Habillement - Transport Logistique

- L'offre du PRQC est disponible sur le site du CARIF Défi métiers (<http://www.defi-metiers.fr/formations>)
- L'offre du Groupement de commande PE/RIF et de Formations Métiers sera prochainement disponible à la même adresse

Le public visé

Les formations qualifiantes sont ouvertes à l'ensemble des personnes en recherche d'emploi sans distinction d'âge, de sexe ou de statut.

Les publics prioritaires, pour l'ensemble des formations, sont :

- les personnes les moins qualifiées, sans condition d'âge
- les demandeurs d'emploi de longue durée
- les personnes en recherche d'emploi habitant dans un quartier relevant de la politique de la ville

- les personnes en situation de handicap demandeurs d'emploi
- les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA)
- les bénéficiaires du dispositif régional d'accompagnement à la VAE
- les mères ou pères de famille désirant reprendre une activité professionnelle après avoir élevé leurs enfants
- les personnes placées sous main de justice
- les personnes en contrat de sécurisation professionnelle
- tout autre public auquel la Région souhaite donner accès en cours de marché.

La durée des parcours

Parcours accès à la qualification - Découverte des métiers

En moyenne 300 heures en centre

Parcours certifiant

Jusqu'à 1 600 heures, selon les référentiels de certification

Parcours professionnalisant

La durée totale centre + entreprise est de 450 heures maximum

Le statut

Dès l'entrée en formation qualifiante :

- le bénéficiaire acquiert le statut de stagiaire de la formation professionnelle et, à ce titre, bénéficie d'une protection sociale
- pour les personnes non bénéficiaires de l'ARE, une rémunération peut être mise en place. Sur le dispositif « formations métiers plan 500 000 » seules les formations de plus de 300 heures ouvrent droit à une rémunération.

L'orientation

Pas de prescription obligatoire.

L'orientation vers les formations qualifiantes peut se faire par les différentes structures d'accueil, d'information et d'orientation des demandeurs d'emploi :

- Pôle emploi,
- Missions locales,
- Cap emploi,
- Conseils départementaux en charge de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA,
- Antennes d'informations-conseil en VAE,
- Services pénitentiaires d'insertion et de probation...

La mobilisation du compte personnel de formation (CPF)

En amont du recrutement, l'organisme informe précisément les candidats potentiels, des conditions de réalisation de la formation à l'occasion des informations collectives qu'il met en place.

Il précise également la possibilité de cofinancement par le compte personnel de formation (CPF) et prévoit d'accompagner éventuellement le candidat dans la mobilisation de ce compte sur le système d'information du CPF.